

Construire
l'information géographique
de demain



Synthèse du webinaire #4 Afigéo sur les Usages de la donnée Adresse Table ronde des experts nationaux

Mardi 15 juin 2021

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Introduction | 2 |
| Actualité loi 4D « décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification » Ariane ROSE, entrepreneure BAL, ANCT | 2 |
| Table ronde sur les usages de l'adresse | 3 |
| Bachir CHIKHI et Véronique BAYSSIE-TANGUY, bureau GF3A, Division 1, DGFIP, ministère de l'Économie | 3 |
| Matthieu Le Masson, Responsable données et produits, IGN | 4 |
| Patrick SILLARD, Chef du département des méthodes statistiques, INSEE | 4 |
| Alexandre LOUBET, Responsable Norme, Homologation et Expertise, La Poste | 5 |
| Echanges sur la définition de l'adresse | 6 |
| Tour de table sur les articulations avec la BAN | 7 |
| Bachir CHIKHI et Véronique BAYSSIE-TANGUY, bureau GF3A, Division 1, DGFIP, ministère de l'Économie | 7 |
| Matthieu Le Masson, Responsable données et produits, IGN | 7 |
| Patrick Sillard, INSEE | 8 |
| Alexandre Loubet, La Poste | 8 |
| Actualité de la BAN et feuille de route | 9 |
| Jérôme Desboeufs, DINUM | 9 |

Introduction

Ce webinaire est le 4^{ème} organisé par l'Afigéo sur les Usages de la donnée Adresse, retrouvez toutes les ressources sur : <https://www.afegeo.asso.fr/groupe-de-travail/adresse/>

L'objectif du GT Adresse de l'Afigéo est de travailler autour des usages de la donnée adresse, notamment de mettre en avant les besoins des usagers pour une meilleure prise en compte de la BAN et la faire monter en qualité.

L'ensemble des travaux du GT, dont ce 4^{ème} webinaire sera restitué sous la forme d'une synthèse écrite, et annoncée lors des [GéoDataDays 2021 à Grenoble](#) (15-16 septembre).

Le GT Adresse de l'Afigéo souhaite également s'investir dans la restructuration du CNIG en partageant ces travaux.

Actualité loi 4D « décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification »

Ariane ROSE, entrepreneure BAL, ANCT

Le programme BAL est un dispositif d'accompagnement des communes dans la constitution de leur BAL. L'outil <https://mes-adresses.data.gouv.fr/> permet aux communes de se saisir de ce sujet, dont elles restent les seules compétentes, avec des opérations simples : préciser ses adresses, ses lieux-dits, préserver l'historique des adresses...

Le projet d'article 52 du projet loi 4D poursuit 3 objectifs :

- Réexpliquer le rôle de la commune, qui est la seule qui peut nommer et numéroter ses adresses. Elle reste le centre de la décision, même si elle peut se faire aider pour la réalisation technique,
- Demander aux communes une remontée des données pour alimenter la BAN. Plus de 3000 communes font des BAL, il est souhaité que cela devienne une obligation dans un avenir proche afin que les adresses soient mises à jour régulièrement,
- Enfin, l'adressage sera rendu obligatoire (notamment pour les communes de moins de 2000 habitants, qui, aujourd'hui, ne sont pas obligées de numéroter et nommer leurs voies).

Ces différentes mesures sont proposées par le terrain, et sont soutenues par les associations des collectivités et d'élus. L'étude d'impact peut être consultée via ce lien : http://www.senat.fr/leg/etudes-impact/pjl20-588-ei/pjl20-588-ei.html#_Toc71579924

Le projet sera présenté au Sénat début juillet, et à l'assemblée à l'automne, la loi pourrait donc entrer en vigueur d'ici la fin de l'année.

De plus en plus de communes (notamment rurales) s'emparent du sujet (+1200 BAL en quelques mois). Une charte de la Base Adresse Locale a été créée afin de fédérer les initiatives d'accompagnement sur le territoire et les mettre en visibilité pour les communes.

Le déploiement des Bases Adresses Locales

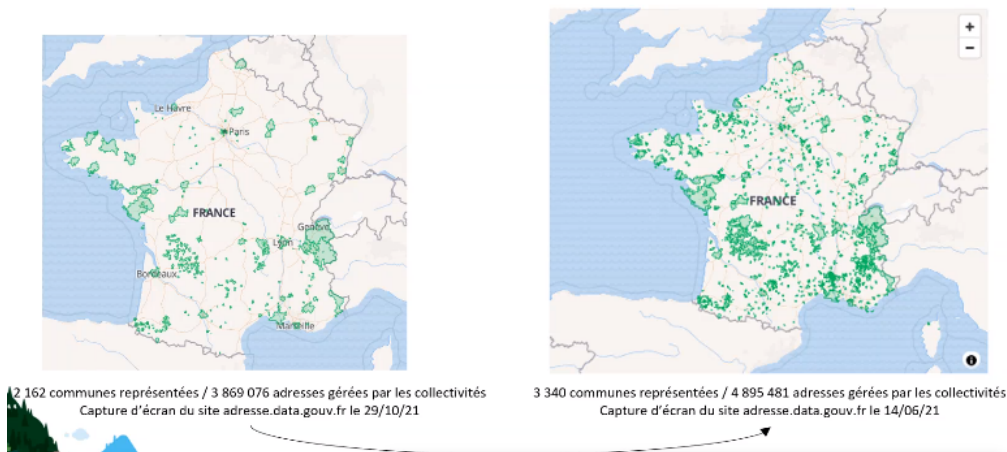


Table ronde sur les usages de l'adresse

Bachir CHIKHI et Véronique BAYSSIE-TANGUY, bureau GF3A, Division 1, DGFIP, ministère de l'Économie

En quoi et comment l'adressage est utilisé par la DGFIP ?

La DGFIP tient à jour une base des voies, des adresses des personnes, des locaux, des parcelles... c'est un outil permanent, puisque cela a une incidence sur les fichiers fiscaux.

Les communes de plus de 2000 habitants ont une obligation de transmettre les informations concernant les changements d'adresses aux services cadastraux, les services fonciers mettent alors à jour le référentiel MAJIC, qui constitue le référentiel topographique de la DGFIP.

La prise en compte des changements s'articule autour de 2 types d'opérations :

- La gestion de voies à proprement dite : création, modification,
- La modification des numéros.

Les voies sont identifiées par le code RIVOLI (répertoire des voies et des lieux dits). Le code RIVOLI et les informations sur les voies sont transmis au référentiel TOPAZE, qui irrigue tout le système d'information de la DGFIP, ce référentiel permet d'organiser toutes les opérations fiscales.

Toutes ces informations sont mises à dispositions des usagers, des administrations, des collectivités... via le fichier FANTOIR, qui constitue une contribution à la BAN, étant donné qu'il est utilisé par l'INSEE, les services de secours, les opérateurs de réseaux...

Les adresses, les nouvelles en particulier, sont également importantes pour définir les compétences des services de la DGFIP (recouvrement, foncier, information des particuliers et entreprises...).

Matthieu Le Masson, Responsable données et produits, IGN

L'IGN est historiquement producteur de l'adresse et n'est pas vraiment utilisateur. L'IGN propose plusieurs produits incluant l'adresse :

- BD Topo et son thème adresse,
- Adresse premium, visant à remettre l'adresse dans son contexte,
- Fonds de plan à différentes échelles,
- Service en ligne, comme le géoportail.

Patrick SILLARD, Chef du département des méthodes statistiques, INSEE

L'INSEE a besoin principalement de l'adresse pour :

- Produire de l'information statistique, y compris localisée. Ces statistiques sont produites de deux manières : en réalisant des enquêtes chaque année auprès des ménages/entreprises, en mobilisant les sources administratives,
- Et produire des répertoires : SIRENE, RnIPP - répertoire national d'identification des personnes physiques (n° de sécurité sociale).

4 grandes utilisations de l'adresse sont ainsi identifiées à l'INSEE :

1. Exploitation de l'adresse dans les processus métiers, le fichier emblématique étant SIRENE : les entreprises doivent obligatoirement remplir le champ de l'Adresse. La première prise de contact avec les ménages et les entreprises passe par le courrier postal : l'INSEE a donc besoin d'une normalisation d'adresse à la norme postale,
2. Reconnaissance de terrain d'une unité : directement lié à la pratique des enquêtes. Pour les recensements, le RIL (Répertoire des Immeubles Localisés) recense des immeubles dans les communes de + de 10 000 habitants, l'immeuble est identifié par une adresse. Cette base est mise à jour annuellement, et est co-construite avec les communes,
3. Identification univoque d'unités statistiques : bases de sondage. Liste qui représente fidèlement la population, exhaustive et sans doublons. L'INSEE entretient des bases de sondages adressés pour les enquêtes ménages avec le fichier FIDELE qui est issu d'un traitement complet des sources fiscales pour les individus, les ménages, les entreprises,
4. Géolocalisation d'individus pour la production de statistiques spatialisées : de très nombreuses sources administratives sont utilisées par l'INSEE, le point commun de ces sources est que tous les individus sont localisés par l'adresse.

L'objectif de l'INSEE n'est pas de produire de l'adresse mais de produire de l'information statistique qui a un sens. L'INSEE a également besoin de disposer de l'historisation des adresses et d'une procédure de traitement des adresses qui permettent d'assurer une cohérence dans le temps.

De nombreux enjeux techniques sur un référentiel national animent donc l'INSEE :

- Réflexion sur la notion d'adresses, les libellés, les points géographiques associés,
- L'accrochage de l'adresse à un référentiel de voie pour le suivi temporel,
- La question de l'historique,
- La notion d'unicité,
- L'origine de l'information,
- Les questions de la mise à jour, de la fréquence de mise à jour.

Alexandre LOUBET, Responsable Norme, Homologation et Expertise, La Poste

L'UASET - Unité d'Affaires solutions Efficacité Territoriale (anciennement SNA) produit à la fois des référentiels adresse, et des services associés destinés à maîtriser une certaine efficacité territoriale.

Les enjeux de l'adresse sont des deux ordres pour la Poste :

- produire et maintenir une base postale fiabilisée. Cette notion est particulièrement important puisqu'au coeur de toutes les activités,
- pérenniser le raccordement des entreprises et citoyens aux différents services.

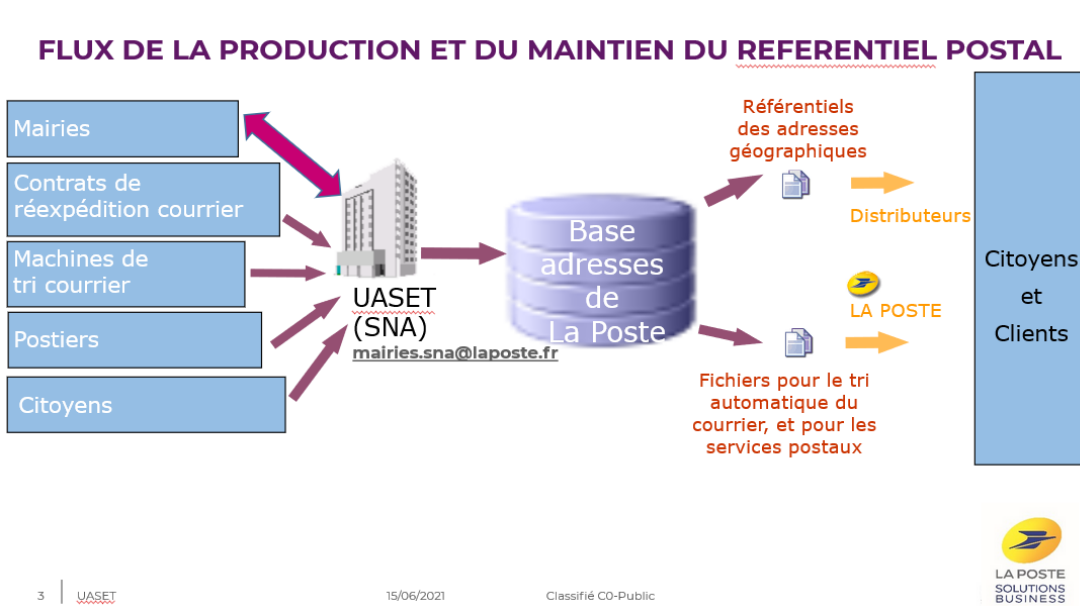
Pour la production et le maintien d'un référentiel fiable, la Poste a besoin de disposer de l'ensemble des adresses du territoire français. Grâce à la mise à la norme AFNOR, l'adressage de la Poste est interopérable, ce qui permet d'avoir des adresses intelligibles par un ensemble d'usagers, et aussi de mettre à disposition des adresses d'offres référentielles. Cela permet la maintenance des bases adresses de clients de la Poste, qui, grâce à la publication et la diffusion de ces référentiels, mettent à jour leurs données régulièrement.

La conservation dans le temps des adresses renforcent la capacité d'action et de décision locale. Concernant les données attributaires associées aux données, La Poste est capable d'accompagner ses clients en faisant de traitements sur les données.

Le référencement de l'adresse au sein du SI postale se base sur la la notion de la maîtrise de la source d'une part et d'autre part la relation avec l'ancien adressage :

- Concernant la source, la dénomination de la voie doit être liée à délibération du conseil municipal. La Poste attend cette pièce pour référencer la voie. De la même manière pour les numéros, les arrêtés de numérotation sont attendus. Tout cela est reçu sur la boîte fonctionnelle mairies.sna@laposte.fr,
- La poste incite aussi les mairies à porter à connaissance l'évolution de l'adresse par rapport à l'ancienne adresse. Il s'agit de compléter un tableau. Cette mise en correspondance est référencée et diffusée dans les référentiels.

Concernant le flux de fiabilisation du référentiel postal, les communes sont incitées à communiquer l'adressage et son évolution. D'autres sources sont également utilisées : contrats de réexpédition, machine de tri courrier, postiers, citoyens... ce sont des sources d'alertes qui permettent de rentrer en relation avec la mairie concernée.



Echanges sur la définition de l'adresse

- IGN : l'adresse a 3 composantes :
 - la sémantique, le contenu littéral (idéalement un numéro, une nom de voie, un CP, une commune, un complément...),
 - la géométrie (au moins 1 ponctuel),
 - un environnement (ce ponctuel, peu importe où il est dès lors qu'il est rattaché à un environnement : tronçon de voie, bâtiment...).
- DGFIP : L'adresse est un outil pour mener à bien les missions de la DGFIP. C'est un point tenu, qui est très important car c'est à partir du code RIVOLI que sont inondés tous les autres SI de la DGFIP, ce qui va au-delà de la mission cadastrale. De façon très technique, la DGFIP est d'accord avec les visions exprimées par l'IGN et l'INSEE. Pour le parcellaire, les locaux..., la DGFIP a besoin d'avoir des informations au plus fin concernant chacune des valeurs.
- La Poste : Également en accord avec les visions précédentes. De plus, l'adresse est liée à la pratique de chacun, la notion fondatrice étant la sémantique. Comme elle doit répondre à plusieurs pratiques, cette sémantique doit être la plus interopérable possible, et en même temps, elle doit être maîtrisée dans le temps.
- INSEE : en plus de la vision précédemment exprimée, l'important est le fait de définir un dénominateur commun qui correspond aux usages, qu'il y ait un vrai travail sur cette notion pour qu'un référentiel national ait de la valeur.
- Etalab (Jérôme DESBOEUF) : L'adresse est un lieu qui est nommé, avec des caractéristiques qui lui sont propres (numéro, suffixe, voie, toponyme de rattachement quand c'est nécessaire). C'est avant tout un lieu univoque auquel il est possible de

rattacher d'autres éléments (bâtiments, parcelles...). L'adresse est utilisée tous les jours comme élément de géolocalisation.

Tour de table sur les articulations avec la BAN

Bachir CHIKHI et Véronique BAYSSIE-TANGUY, bureau GF3A, Division 1, DGFIP, ministère de l'Économie

La DGFIP utilise la notion d'adresse depuis longtemps, et valide les dispositifs BAN et BAL. La DGFIP est favorable au fait d'avoir un socle commun d'information via la BAN. Il est nécessaire que des contraintes réglementaires soient mises en place sinon tout restera figé. Au-delà du socle commun, certains points restent à affiner, notamment en termes de contenus des informations recueillis, par exemple l'historisation des voies, la typologie de mise à jour... la DGFIP travaille à ce propos avec l'ANCT et la DINUM pour stabiliser la teneur des informations recueillies. La DGFIP continue d'être contributrice avec FANTOIR, et se placera dans la perspective de la BAN.

Récemment, la DGFIP a demandé aux communes d'alimenter un tableau d'adressage malgré la constitution de BAL. Cela avait été nécessaire par rapport à la mise en place de la fibre, afin de permettre aux services de la DGFIP de prendre en masse les nouvelles adresses. Les communes sont tenues d'envoyer les informations à la DGFIP, mais qui travaille en coordination avec Etalab, et qui est tout à fait ouverte au "dites-le-nous une fois".

Matthieu Le Masson, Responsable données et produits, IGN

L'IGN est un acteur important de la BAN, un producteur historique, mais pas utilisateur. L'IGN passe beaucoup de temps à synchroniser son SI avec celui de la BAN qui est partagé : l'IGN travaille à cette problématique pour passer de son SI interne à un SI externe. L'IGN a prévu une bascule vers la BAN :

- pour la production : dans la BDtopo, un référentiel routier dont les odonymes sont issus de la BAN sera présent, mais il n'y aura pas de ponctuel du point adresse, puisque ce ponctuel est la BAN. La problématique de l'IGN est que les noms portés par les ponctuels de la BAN soient bien les mêmes que les noms de voies portés par les tronçons de route de la BDtopo.
- et proposer des services en ligne qui seront basés sur la BAN.

L'IGN a cette volonté, et propose d'intégrer le contenu d'Adresse Premium dans la BAN (déjà en cours pour l'ID parcellaire). L'IGN propose d'aller plus loin en intégrant dans la BAN un identifiant du bâti par exemple l'ID de la BDtopo et en identifiant des tronçons.

L'IGN confirme son engagement à maintenir la qualité de ses produits avec la BAN.

Quelle est l'articulation entre la base adresse et le filaire de voie ? Quels outils actuels et/ou futurs ?

Sur le lien avec les tronçons routiers, il y a deux orientations possibles :

- 1ère option : il s'agit d'un travail en interne de l'IGN pour garantir que soit retrouver sur le tronçon de la BD topo la même information que sur le ponctuel de la BAN, avec cet

enjeu de responsabiliser le producteur de l'adresse. Le "Dites-le nous une fois" finalement s'applique aussi au tronçon de voie.

- 2ème option : l'IGN a passé la BD topo en licence ouverte. Aujourd'hui, rien ne s'oppose à ce que les tronçons de routes de la BD topo soient intégrés à la BAN et que le travail d'articulation entre les ponctuels et les linéaires de voie se fasse directement dans les outils de la BAN. Rien ne s'oppose à ce que la mise à jour se fasse dans les outils de la BAN. C'est une perspective à étudier.

Patrick Sillard, INSEE

Le référentiel BAN est un bien commun accessible à tous.

Pour l'enregistrement des entreprises, donc le dépôt d'une adresse, il paraît logique d'envisager d'utiliser ce référentiel car précisément il est accessible à tous. C'est la notion de bien commun. Cela pose néanmoins des questions de qualité.

Mais pour cet exercice là, il est possible d'avoir des exigences plus raisonnables, mais se pose la question de la mise à jour.

Pour l'utilisation des adresses pour les courriers, il serait logique d'utiliser la BAN, mais cela pose la question de l'existence d'un champ adresse sous format normalisé. Il faut traiter cette question.

Pour le reste des activités, c'est à étudier au cas par cas selon la nature des sujets variés.

L'INSEE ne produit pas de base d'adresses. C'est une consommation intermédiaire mais à la faveur de certains process, de l'information adresse utile est disponible, qui contribue à la BAN. On peut mentionner le RIL qui n'est pas une base adresse, mais qui à la faveur du processus de co-construction avec les communes, permet de produire de l'information adresse utile pour un référentiel national (immeubles, communes de plus de 10 000 habitants). Une expertise annuelle du RIL est réalisée par les communes via RORCAL avec l'information donnée sur les permis de construire. Également 8% font l'objet d'un recensement (contrôle terrain), à cela s'ajoute un contrôle qualité effectué tous les 2-3 ans.

Jusqu'à présent, le RIL a été utilisé par l'IGN, qui peut y accéder par une API dédiée. Évidemment, l'INSEE est ouvert à travailler aux synergies qui permettent de faire bénéficier à l'ensemble des informations collectées par l'INSEE, en préservant les circuits de production de l'INSEE qui sont tout à fait fondamentaux.

Alexandre Loubet, La Poste

La Poste a participé à la construction de la BAN et en est un membre fondateur.

La Poste participe à l'alimentation de la BAN au travers de ses prestations d'accompagnements sur la dénomination des voies et la numérotation. Cela se fait actuellement via le guichet adresse. En terme d'évolution, La Poste continue d'accompagner les communes qui le souhaitent, via des audits qui mettent en exergue les problématiques.

Cette dynamique s'inscrit dans le futur, non seulement dans le cadre d'une production, mais aussi d'une consommation des données, afin que les communes n'aient plus à diffuser aux différents acteurs les adresses, pour l'instant La Poste considère les BAL comme une source qui permet de suspecter de l'évolution de l'adressage. Les communes font donc savoir qu'elles ont publié la BAL. La Poste compte être prévenue dès lors qu'il y a une publication d'une BAL, et utiliser cela comme alerte. La Poste reviendra auprès des mairies, pour l'historique. C'est la principale préoccupation pour relier les nouvelles voies aux anciennes. Aujourd'hui c'est difficile de faire autrement que de revenir dans un second temps pour avoir cette information là.

L'adresse vie dans la durée : 23 millions en 2019, 25 millions fin 2020... de nombreuses voies sont créées, et il en manque encore 1/5ème. Il est nécessaire de maîtriser dans le temps l'adressage.

Actualité de la BAN et feuille de route

Jérôme Desboeufs, DINUM

La commune décide de dénommer les voies, d'attribuer les numériques, et peut facilement attribuer une position géographique de référence, rattacher à des lieux-dits... néanmoins les autres éléments ne sont pas forcément de son ressort, cela nécessite donc une bonne coordination. L'information cadastrale reste une information bien connue par les communes, qui peuvent facilement définir une parcelle de référence. En revanche l'environnement n'est pas toujours connu, c'est pour cela que le modèle de gestion collaborative est intéressant.

La multiplicité des acteurs qui ont des demandes spécifiques parce qu'ils ont des besoins spécifiques sur l'adresse fait que les communes ignorent un certain nombre d'acteurs, et ne font pas les mises à jour auprès de tous les acteurs. C'est pour cela qu'il est important d'insister sur le "Dites-le nous 1 fois" afin que cela soit moins contraignant. Une fois que les communes se seront appropriés les outils, différentes autres notions pourront être ajoutées. Historiquement il y a le guichet adresse, puis mes-adresses.data.gouv.fr créé quelques années après pour répondre aux problématiques des bases adresses locales, et des outils créés par des éditeurs privés, ou des outils publics locaux, adaptés à l'accompagnement mis en place.

Concernant la feuille de route de la BAN : le lien adresse-parcelle a été fait en premier car il est apparu au GT de l'AITF que cela était déjà gérable par les communes. Ce lien est aussi la conséquence d'une expérimentation avec DGFIP au pays basque.

Concernant l'enrichissement avec la voie (qui est extrêmement demandé), cela reste complexe. Dialoguer avec les collectivités reste une véritable volonté, puis ce sont elles qui vont administrer le référentiel.

La stabilisation des API de processus de mise à jour de la BAN est aujourd'hui encore à un stade expérimental. Les producteurs s'attendent à de l'instantanéité mais il est nécessaire d'attendre 24h pour que tout soit intégré. L'objectif est d'aller vers du temps réel, donc il y a

un aspect transactionnel qui permettra d'ajouter des aspects de contexte notamment des infos sur les différences (ex : remaniement d'un ensemble de voies d'un lotissement). Cette approche doit ensuite être importée dans tous les outils créés au niveau territorial et des éditeurs privés.

Côté réglementaire, il va falloir accompagner l'accélération des BAL. Il est évident que les problématiques de support vont être démultipliées. L'homogénéité de l'adressage est un vrai sujet, tous les territoires n'ayant pas les mêmes pratiques. (ex : des territoires fonctionnent en majuscule, d'autres en minuscule...). Cela va nécessiter de développer des arguments et de l'accompagnement technique.

La révision du processus de validation des BAL est fortement adossée aux spécifications de l'AITF. Des champs additionnels sont ajoutés, notamment le Code Postal, ainsi que des règles supplémentaires utilisées pour implémentation dans la BAN. Aujourd'hui, le fait que ces règles de validation ne soient pas visibles dans le validateur officiel rend plus compliqué le fait qu'une synchronisation parfaite est vendue aux communes et pourquoi il y a des différences. Il y a des anomalies mais aussi des choses rejetées car cela ne correspond pas aux attentes d'une catégorie d'utilisateurs, qui ne seront pas dans la capacité de travailler avec ces informations.

Il faut travailler avec l'AITF sur la maturation du format d'échange, mais aussi sur les règles additionnelles et rendre visible tout cela pour la montée en qualité des adresses.

La notion d'Identifiants reste compliquée à définir car tous les acteurs n'ont pas la même notion, ainsi que la notion de stabilité de l'adresse qui n'est pas partagée entre les producteurs et les réutilisateurs. La confrontation entre les acteurs sur ce sujet va être intéressante.

Concernant les boucles de retour, il s'agit de constituer de véritables retours dynamiques sous forme d'API et non d'un simple outil national permettant à des acteurs qualifiés sur des retours précis, et aussi au grand public de faire des retours peut-être moins qualifié, sous forme de photos, de faire des signalement aux producteurs de l'adresse que sont les communes. Le changement est appliqué localement et non depuis Paris.

Ce qui n'est pas dans la feuille de route :

Cela a été évoqué plusieurs fois et cela pose question, il s'agit de l'historisation. Au départ, c'était une donnée premium du modèle économique de partenaires. Elle n'a pas été ajoutée et par la suite cela n'a pas été réparé. L'AITF n'est pas allé plus loin que le périmètre défini. Il est nécessaire de réévaluer ce paramètre.

Le "dites-le nous 1 fois" de l'adresse est essentiel. Il est essentiel de travailler avec tous les acteurs destinataires des adresses (ceux présents aujourd'hui mais les autres aussi) pour que les communes se sentent en confiance. Il faut éviter la construction de silos séparés justifiés par besoin d'éléments complémentaires.

Concernant le mécanisme attendu de contributions par d'autres acteurs, le projet NEXIS est envisagé en pilote (même si décalage dans le temps). Une stratégie alternative était également envisagée via un mécanisme de suggestions aux communes sur des suspensions



de mise à jour à faire en leur présentant des indicateurs exploitant des sources externes : elire, ARCEP (trop d'écart, trop compliqué à date), des opérateurs, données DGFIP... Ces mécanismes restent à créer, probablement en co-construction (protocoles d'échange, API).

La BAN réfléchit à son avenir en termes de gouvernance. Cela pourrait être une opportunité sur les moyens alloués qui sont jugés trop faibles pour répondre à toutes les attentes (maintien en de la plate-forme et suivi de la feuille de route ambitieuse). L'ANCT, l'IGN et les associations d'élus y travaillent conjointement. Ce sont des travaux qui vont se poursuivre toute l'année.